

PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 2 juillet 2024 à 9 h 25 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Daniel Champagne, Anik Des Marais, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Catherine Craig-St-Louis, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Jocelyn Blondin.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Andrée Loyer, directrice exécutive, Laurent Lavallé, directeur des communications du Cabinet, Catherine Leclerc, directrice adjointe de cabinet et M° Camille Doucet-Côté, greffière adjointe, ainsi que Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Cynthia Lauzon, chef d'unité par intérim - Relations avec les médias, Communications, Catherine Marchand, directrice par intérim, SUDD et Mobilité, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau et Marianne Strauss, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer.

CP20240702-P1 POINT D'INFORMATION SUR LE PROJET DE REMPLACEMENT DU PONT ALEXANDRA

Présentation par madame Catherine Marchand, monsieur Bruno Fabien, madame Meghan Whitehead de la CCN et monsieur Jordan Line-Beveridge de SPAC.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Steve Moran mentionne l'importance du pont Alexandra dans l'identité gatinoise. Il a l'impression que cette identité est délaissée dans les discussions actuelles. Il souligne que c'est la première présentation au conseil municipal quant à ce projet et que les élus sont mis devant le fait accompli. Il souligne que la Ville n'a pas pris la pleine mesure de la valeur patrimoniale du pont en tant que tel. C'est un pont important dans la région et cela ne semble pas avoir été considéré. Également, il ajoute qu'il est difficile de comprendre l'utilisation effective qui sera faite du nouveau pont. Si ce pont était réservé à du transport collectif, il semble que cela changerait la donne afin de conserver le pont dans son état actuel.

Monsieur Fabien mentionne qu'il y a beaucoup d'études qui ont été effectuées en matière d'héritage et de patrimoine dans ce dossier. De plus, la vision à long terme est de favoriser le transport collectif, mais actuellement le pont n'est pas en mesure d'accueillir ce service.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin demande que la Commission de la capitale nationale (CCN) rassure les citoyens quant à la sécurité du pont pour les piétons. Il se questionne sur la nécessité de favoriser l'utilisation de la voiture sur ce pont. Finalement, il trouve cela étrange de restaurer un pont qui fermera dans les prochaines années. Il y a également un coût environnemental de déconstruire le pont en entier.

Monsieur Lane-Beveridge mentionne que le pont est sécuritaire jusqu'au début des travaux. Les travaux actuels sont temporaires pour une utilisation du pont jusqu'en 2028. Cela sera plus facile de déconstruire le pont si celui-ci est en bon état.

Madame la conseillère Tiffany Norris Parent revient sur les rondes de consultations effectuées par la CCN et souhaite savoir qui a été consulté ainsi que les experts qui ont été impliqués. Elle demande si les deux municipalités ont été consultées en amont.

Monsieur Fabien mentionne que les consultations publiques ont eu lieu en 2020-2021 et organisés par la CCN. Ce sont des documents publics qui peuvent être consultés en ligne. Il mentionne qu'il y a des membres du Québec qui siègent sur les comités d'experts.

Madame la conseillère Anik Des Marais fait état de la possibilité que ce pont soit utilisé uniquement pour le transport actif et s'il est possible de le rénover pour cette utilisation spécifique. Elle demande si la CCN a fait le bilan carbone de ce projet et si des éléments peuvent être récupérés pour d'autres fins ou pour la construction du pont.

Monsieur Fabien précise que le pont a atteint la fin de son cycle de vie. Monsieur Line-Beveridge mentionne que le remplacement du pont coûtera moins cher que la réparation de ce dernier. Les parties prenantes ont été consultées et il a été décidé que le remplacement était la meilleure solution. Pour l'utilisation du terme déconstruction, on invoque un processus plus complet dans le respect de l'environnement. Pour les matériaux, soit l'acier et le bois du « boardwalk », ils seront réutilisés. Monsieur Line-Beveridge croit qu'il y a effectivement des bilans carbones qui sont effectués par la CCN.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne souligne le courage de la CCN de faire cet exercice en public. Il souhaite faire écho aux commentaires émis par les élus, il n'est pas convaincu des arguments de la CCN à l'effet que ce pont ne peut être uniquement piétonnier. Nous sommes dans une volonté de réunir les deux grandes villes et d'avoir un trait d'union entre ces deux villes. Il trouve que peu d'efforts ont été faits en ce sens.

Monsieur Fabien précise qu'il y a plusieurs rapports que le pont a atteint la fin de son cycle de vie. Il comprend que ce pont a une valeur importante pour la région, toutefois il souligne que les discussions devraient être orientées vers ce qui peut être fait avec ce nouveau pont.

Monsieur le conseiller Mike Duggan se questionne sur l'intention de la CCN de conserver l'aspect patrimonial du pont. Monsieur Fabien ajoute que certains concepts sont à l'étude et ceux-ci seront présentés à la population. Le but des consultations sera d'aller chercher les commentaires des citoyens sur les différents concepts.

Monsieur le conseiller Denis Girouard se questionne à quel point la parole et les suggestions des citoyens seront considérées. Il mentionne avoir un grand doute sur les efforts de la CCN pour conserver le patrimoine du pont.

Monsieur Fabien précise que le remplacement d'un pont fait partie du cycle de vie d'une telle infrastructure. Le choix de le remplacer est définitif, mais la conception est encore en discussion.

Madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette mentionne que le pont est un symbole important de la région. Elle a le même sentiment que l'évaluation de la situation actuelle n'est pas entièrement présentée au conseil municipal. Elle fait le parallèle avec le pont de Québec qui a fait l'objet de réparation et non d'un remplacement en raison de sa valeur patrimoniale. Elle se questionne si toutes les validations ont été faites afin de conserver le pont, notamment au niveau des coûts.

Monsieur Line-Beveridge précise que les piliers ne peuvent pas être conservés en raison des exigences du code de la construction. Il y a une étude sur les aspects patrimoniaux, toutefois il n'a pas les détails. Il demande si les réponses pourraient être fournies plus tard.

Monsieur Fabien précise que le pont Alexandra et le Pont de Québec ne sont pas dans le même état. Il y a des analyses qui ont été faites par la CCN qui vont dans le sens où le pont doit être remplacé.

Monsieur le conseiller Marc Bureau se questionne sur le processus d'approbation du concept final. Monsieur Fabien ajoute qu'il y a un comité indépendant d'experts qui proposera des recommandations des concepts à l'équipe des projets.

Monsieur Duggan mentionne que cette infrastructure est importante et que la sécurité est importante. Il faut donner un certain poids à cet argument dans les discussions.

Monsieur le conseiller Steven Boivin est d'avis que l'intention des membres du conseil dans ce dossier est de s'assurer que toutes les analyses ont été effectuées afin de prouver qu'il n'est pas possible de réparer le pont. La vision du conseil municipal est de créer une proximité avec la ville d'Ottawa et que ce pont aurait un impact important dans les relations futures des deux villes. Le message du conseil municipal est que le pont est nécessaire tel qu'il est et qu'il soit conservé.

Madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette souligne que des rencontres sont à venir avec la CCN et elle souligne l'importance de développer le sentiment d'appartenance et ainsi que les impacts des changements climatiques.

Le comité plénier public est suspendu à 10 h 14.

Reprise du comité plénier public à 10 h 31.

Monsieur Bruno Fabien, madame Meghan Whitehead de la CCN, monsieur Jordan Line-Beveridge de SPAC et madame Catherine Marchand quittent la rencontre.

Monsieur Mario St-Pierre, directeur, Finances, mesdames Marie-Claude Côté, chef de division comptabilité et paie, Finances et Renée Guénette, chef de division, planification financière, Finances se joignent à la rencontre.

ÉTATS FINANCIERS 2023 CP20240702-P2

Présentation par monsieur Mario St-Pierre, mesdames Marie-Claude Côté et Renée Guénette.

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter et expliquer les résultats financiers de l'année 2023;
- présenter l'état des réserves financières au 31 décembre 2023;
- présenter les indicateurs de la dette;
- faire entériner les recommandations.

Plan de la présentation :

- 1. Processus Dépôt des ÉFs;
- 2. Rapport des auditeurs indépendants;
- 3. Surplus net 2023;4. Provenance du surplus net;
- 5. Affectations des surplus;
- 6. Fonds et réserves:
- 7. Indications de la dette;
- 8. Recommandations.

RECOMMANDATIONS

CE-FIN-2023-005

De recevoir le dépôt des états financiers :

• Projet de résolution numéro 139027

CE-FIN-2023-006

D'approuver les affectations du surplus budgétaire de 2023 :

• Projet de résolution numéro 139029

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Steven Boivin se questionne sur les surplus, notamment quant aux projets en cours. Il y a des éléments qui ont été adoptés par le conseil et d'autres qui ne le sont pas, ceux-ci étant encadrés par certaines politiques internes. Il demande si le surplus est considéré comme une question « comptable » et que les surplus comprennent les dépenses qui n'ont pas encore eu lieu.

On mentionne qu'il y a une partie des projets en cours qui ont effectivement été adoptés. Pour les autres projets en cours, ce sont les montants qui seront votés la semaine prochaine. Ce sont des montants qui doivent être votés chaque année.

Fin du comité plénier public à 11 h 13.